

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

Adresse du bien :

Rue de la Rosée 4 à 1070 Anderlecht

Identité du demandeur : S.P.R.L. AUTO SHLAD, Rue de la Rosée 4 à 1070 Anderlecht

Demande de:

Permis d'Environnement de classe 2 : PE 185/2023 - Renouvellement.

Nature de l'activité principale : continuer à exploiter un dépôt de véhicules d'occasion

Exploitation (rubriques) : dépôt de véhicules d'occasion (16 emplacements - rubrique 151 A)

Zone: P.R.A.S.: zone mixte et zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE)

Motifs principaux de l'enquête : classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête se déroule :

A partir du 04/02/2025 et jusqu'au 18/02/2025 inclus.

Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht 100, rue de Veeweyde service Permis d'Environnement ;
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h;
- le lundi entre 16h et 20h.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - à l'adresse mail : permisenvironnement@anderlecht.brussels;
 - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, au plus tard le 18/02/2025.
- Oralement, sur rendez-vous auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 22/01/2025.

Reproduction de la signature.

Par ordonnance: Le Secrétaire communal,

Marcel VERMEULEN

Par délégation :

L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER